

27 juin 2003
Français
Original: anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour
de la quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,
y compris la création éventuelle
d'un comité préparatoire**

Troisième session, 23-27 juin 2002, New York

Document de travail présenté par le Président

Rappelant que l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 57/61 du 22 novembre 2002 de constituer un groupe de travail à composition non limitée, qui travaillerait sur la base du consensus, pour examiner les objectifs et l'ordre du jour de sa quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire, en prenant note du document présenté par le Président du Groupe de travail II à la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement, ainsi que des rapports du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les vues des États Membres concernant les objectifs, l'ordre du jour et le calendrier de la quatrième session extraordinaire et que ce groupe doit présenter un rapport sur ses travaux, y compris éventuellement des recommandations de fond à l'Assemblée avant la fin de sa cinquante-septième session,

Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire, est parvenu aux conclusions ci-après :

a) La quatrième session extraordinaire devrait avoir notamment les objectifs suivants :

- Examiner la situation internationale dans le domaine du désarmement depuis la convocation de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978, en tenant compte de toutes les questions de désarmement, en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales;
- Recenser les obstacles aux efforts multilatéraux qui sont faits pour que des mesures soient prises concernant les questions relatives au désarmement, en vue de l'adoption d'un document final de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement;



- Promouvoir la stabilité internationale sur la base du principe de la sécurité non diminuée de tous les États;
- Renforcer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies et promouvoir le multilatéralisme dans le domaine du désarmement afin d'atteindre l'objectif de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Proposition de l'Union européenne

- Examiner la situation internationale dans le domaine du désarmement **et de la non-prolifération** depuis la convocation de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978 [~~en tenant compte de toutes les questions de désarmement~~], en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales;
- Recenser les obstacles [~~aux efforts multilatéraux qui sont faits pour que des mesures soient prises~~] à l'adoption de mesures concernant les questions relatives au désarmement **et à la non-prolifération**, en vue de l'adoption, à la quatrième session extraordinaire [~~consacrée au désarmement~~], d'un document final **qui énoncera des directives, des priorités et des mesures concrètes en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité**;
- Promouvoir la stabilité internationale sur la base du principe de la sécurité non diminuée de tous les États;
- Renforcer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies **en ce qui concerne les questions de désarmement et de non-prolifération** [*créer un nouvel alinéa avec la fin du paragraphe*];
- Promouvoir le multilatéralisme dans le domaine du désarmement **et de la non-prolifération et renforcer la coopération régionale et internationale** afin d'atteindre l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Proposition de la Fédération de Russie

À la fin du deuxième alinéa de la proposition de l'Union européenne, ajouter :

... et exprimera la volonté de promouvoir le désarmement de manière globale et consensuelle.

Proposition de la République de Corée

Ajouter un sixième alinéa à la proposition de l'Union européenne :

Trouver des moyens d'obtenir le plein respect des accords internationaux relatifs aux armes de destruction massive, à leurs vecteurs et aux armes classiques et l'adhésion universelle à ces accords.

Proposition du Mouvement des pays non alignés

- Oeuvrer à la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;
- Examiner la situation internationale dans le domaine du désarmement et le lien entre cette situation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- Procéder à un examen approfondi et exhaustif de toutes les questions se posant dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, y compris celles concernant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive,

les armes classiques, la non-prolifération sous tous ses aspects et le mécanisme de désarmement, et en tirer les conclusions;

- Recenser les obstacles à l'adoption de mesures concernant les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération et trouver des moyens de régler ces questions, en vue de l'adoption d'un document final à la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, y compris l'établissement éventuel d'un programme d'action;
- Réaffirmer les directives, principes et priorités énoncés à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dresser le bilan de leur application et tenir compte de la possibilité d'établir des directives et des mesures concrètes supplémentaires en ce qui concerne le désarmement;
- Souligner que, conformément à la Charte des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies est investie d'un rôle central et d'une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement et renforcer encore le mécanisme de désarmement créé par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire;
- Promouvoir la stabilité internationale sur la base du principe de la sécurité non diminuée de tous les États;
- Promouvoir le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et renforcer la coopération à tous les niveaux;

b) L'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire devrait comporter notamment les questions suivantes :

- Mise en oeuvre du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire consacrée au désarmement;
- La situation internationale depuis la première session extraordinaire, la période postérieure à la guerre froide et les tendances aux niveaux mondial, régional et sous-régional;
- Les armes nucléaires
 - o Désarmement nucléaire
 - o Non-prolifération nucléaire
 - o Zones exemptes d'armes nucléaires
 - o Garanties de sécurité
 - o Armes nucléaires non stratégiques
 - o Danger nucléaire
 - o Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
 - o Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles
- Autres armes de destruction massive
 - o Armes chimiques
 - o Armes biologiques

- o Interdiction de la mise au point et de la production de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux vecteurs de ces armes
- Espace extra-atmosphérique
 - o Prévention d'une course aux armements dans l'espace
- Armes classiques
 - o Commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
 - o Autres armes classiques, y compris celles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
 - o Mines antipersonnel
 - o Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage
- Désarmement régional et sécurité
 - o Désarmement régional
 - o Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
- Mesures de confiance, y compris la transparence dans le domaine des armements
 - o Transparence dans le domaine des armements
 - o Respect des accords de limitation des armements et de désarmement et de non-prolifération
 - o Vérification
 - o Garanties
- Mécanisme de désarmement
 - o Conférence du désarmement
 - o Commission du désarmement de l'ONU
 - o Centres régionaux
 - o Département des affaires de désarmement
 - o Conseil consultatif pour les questions de désarmement
 - o Groupes d'experts gouvernementaux
 - o Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
 - o Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement
- Autres mesures de désarmement
 - o Évolution de la situation dans le domaine de l'information et des télécommunications envisagée sous l'angle de la sécurité internationale
 - o Enseignement en matière de désarmement et de non-prolifération

- o Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
- o Relation entre le désarmement et le développement
- o Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
- o Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
- o Coopération avec la société civile et les organisations non gouvernementales
- Questions connexes au désarmement et à la sécurité internationale
 - o Missiles
 - o Terrorisme et armes de destruction massive
 - o Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement
- Sécurité internationale
 - o Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
 - o Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
 - o Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement de l'Europe du Sud-Est
